



## ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-DE-SIENNE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
Jeudi 2 juin 2022

### Résolution 05-2022 Frais de fonctionnement du conseil d'établissement

Attendu que :

1. Le CÉ dispose d'un montant de 400\$ pour son fonctionnement
2. Ce budget n'est pas reconduit à l'année scolaire 2022-2023

Il est proposé de :

D'accepter d'utiliser la somme de 400\$ prévue au budget de fonctionnement pour défrayer les coûts du « vin-fromages » de la rencontre du 2 juin et une partie de l'activité sociale des enseignants pour souligner les départs en fin d'année.

Résultat du vote :

Signature du Président

Signature de la direction